





Sous-Direction de la Réglementation technique des Véhicules ARCHE DE LA DEFENSE 92055 PARIS LA DEFENSE.

\*\*\*\*\*

COMMUNICATION CONCERNANT L'HOMOLOGATION D'UN TYPE DE FEU SPECIAL D'AVERTISSEMENT POUR AUTOMOBILES EN APPLICATION DU REGLEMENT 65 R 00

Numéro d'homologation: 5146

Extension: 1

- 1 Feu prévu pour émettre une lumière : jaune auto ou bleue
- 2 Feu spécial d'avertissement ayant un/deux niveaux d'intensité : un
- 3 Pour les feux spéciaux d'avertissement ayant deux niveaux d'intensité, système employé pour obtenir une intensité renforcée de jour : -
- 4 Source lumineuse utilisée, lampe à décharge ou catégorie de lampe à incandescence : Xénon (tube à décharge)
- 5 Tension nominale de feu spécial d'avertissement : 12 et 24 Volts
- 6 Marque ou désignation commerciale : A.E.B. 590X-595X-595MX
- 7 Nom et adresse du fabricant :

A.E.B

Hof te Bollebeeklaan 8 Industriezone 5 - Pand 38 B - 1730 ASSE (Mollem)

- 8 Nom et adresse du mandataire du fabricant : -
- 9 Dispositif soumis à l'homologation le : 29 septembre 1995 09 juillet 1999
- 10 Service technique chargé des essais d'homologation :

UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE

- 11 Date du procès-verbal d'essai : 26 mars 1996 26 juillet 1999
- 12 Numéro du procès-verbal d'essai : 96/02088 99/05433
- 13 L'homologation est étendue
- 14 Motif(s) de l'extension : Modification du circuit électronique
- 15 Lieu: PARIS

16 - Date : 0 5 AOUT 199

17 - Signature

16 - La liste des documents déposés au Service Administratif qui a délivré l'homologation est annexée à la présente communication. Ces documents peuvent être obtenus sur demande.